



BULLETIN DE TOURNES

N° 2

12 OCTOBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Notre équipe municipale a la volonté de vous représenter et de répondre à vos attentes.

Au-delà de notre programme, il y a sans doute des points que vous voudriez voir évoqués, et des réalisations que vous souhaiteriez voir aboutir. De même, vous vous posez peut-être des questions quant à la gestion des affaires de notre commune, que ce soit dans le domaine financier, éducatif, culturel... Vous avez le droit de nous interroger et de nous faire des propositions. On ne dira jamais assez l'importance de la représentation citoyenne dans nos institutions.

Soucieux de faciliter votre participation, nous vous invitons à nous rejoindre lors des réunions du Conseil Municipal. Vous y êtes chaleureusement invités et nous serons heureux de vous y accueillir. A l'issue de ces réunions du Conseil Municipal, nous vous proposerons un moment citoyen au cours duquel vous pourrez nous faire part de vos idées, de vos souhaits, mais également de vos critiques. Très sincèrement, nous serons à votre écoute. Afin de faciliter votre présence, nous tiendrons le plus souvent nos réunions le vendredi soir, ce moment de la semaine semblant convenir davantage aux personnes que nous avons rencontrées.

Enfin je vous rappelle que les adjoints tiendront une permanence chaque semaine, le mardi, de 17h à 19h. Personnellement je vous recevrai tous les jours, et s'il y a une impossibilité, un rendez-vous sera pris afin de vous rencontrer dans les meilleurs délais.

Je vous assure de tout notre engagement à vos côtés pour vous aider dans votre quotidien.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX

Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 7 octobre 2016 - 20h30

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune www.tournes.fr)

Toutes les délibérations de la séance ont été adoptées à l'unanimité des 15 membres présents.

Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, Mme Monique JOIGNAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, Mme Aline HAPLIK, M. Philippe CLAUSSE, M. Jean-Loup LASSAUX, Mme Corinne D'INNOCENTE, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gwénaél WEBER, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Emilie DEMANTIN, Mme Adeline JOSEPH, Mme Cécile MULLER, Mme Pascale ANSELMO, M. Thibault FAY.

Secrétaire de séance

M. Philippe CLAUSSE

La séance a été ouverte à 20h30 sous la Présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne M. Philippe CLAUSSE comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 30 septembre est approuvé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que soient rajoutés les points suivants à l'ordre du jour :

- Délégations aux adjoints.
- Mode de convocation au Conseil Municipal.
- Dépenses à imputer à l'article 6232 (fêtes et cérémonies).
- Décision modificative au Budget primitif.
- Attribution des indemnités allouées au receveur.
- Remboursement des frais de déplacement du personnel.
- Demande d'un emplacement pour une friterie.

Ces ajouts sont acceptés par le conseil municipal.



En préambule de la séance du Conseil, Monsieur le Maire donne lecture d'une déclaration rappelant les obligations des élus.

Charte de l'élu local

En application de l'article L. 2121-7 du CGCT, Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local et fait procéder à la distribution de celle-ci à chaque conseiller.

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L. 2121-22 du CGCT, le Conseil vote les délégations données au maire, étant précisé que le Maire rendra compte à chaque séance du Conseil des décisions qu'il aura prises dans le cadre de ces délégations.

Informations sur les délégations du Maire aux adjoints

Monsieur le maire donne lecture de l'arrêté donnant délégation à la 1^{ère} adjointe.

Il donne ensuite lecture des arrêtés donnant délégation aux adjoints dans leurs domaines de compétences respectifs :

- Mme Monique JOIGNAUX, 1^{ère} adjointe, aux affaires sociales et scolaires
- M. Jean-Pierre LESIEUR, 2^{ème} adjoint, aux travaux, à l'environnement et à l'urbanisme
- Mme Aline HAPLIK, 3^{ème} adjointe, aux loisirs, à la culture, aux fêtes et cérémonies et aux relations avec les associations.
- M. Philippe CLAUSSE, 4^{ème} adjoint, aux finances et à la communication.

Constitution des commissions volontaires

Le Conseil décide de la constitution de cinq commissions communales :

- La commission des Travaux.
- La Commission d'Ouverture des plis.
- La Commission des Fêtes et cérémonies.
- La Commission des Finances.
- La Commission Communication.

Monsieur le Maire indique qu'il est président de droit de toutes les commissions et que ces dernières n'ont qu'un rôle consultatif.



Il propose à l'assemblée de nommer les membres de ces cinq commissions, chaque adjoint faisant préalablement une présentation des domaines d'intervention de chacune d'entre elles.

Commission des travaux : MM. Gérard CARBONNEAUX, Jean-Pierre LESIEUR, Mmes Pascale ANSELMO, Corinne D'INNOCENTE, M. Thibault FAY, Mme Aline HAPLIK, M. Jean-Loup LASSAUX.

Commission d'ouverture des plis : MM. Gérard CARBONNEAUX, Jean-Pierre LESIEUR, Mme Pascale ANSELMO, MM. Philippe CLAUSSE, Thibault FAY, Jean-Loup LASSAUX, Johann PRZYBYLSKI.

Commission des fêtes et cérémonies : M. Gérard CARBONNEAUX, Mmes Aline HAPLIK, Pascale ANSELMO, Corinne D'INNOCENTE, Monique JOIGNAUX, Adeline JOSEPH, M. Jean-Pierre LESIEUR.

Commission des Finances : MM. Gérard CARBONNEAUX, Philippe CLAUSSE, Mmes Pascale ANSELMO, Aline HAPLIK, Monique JOIGNAUX, MM. Jean-Loup LASSAUX, Jean-Pierre LESIEUR, Johann PRZYBYLSKI.

Commission Communication : MM. Gérard CARBONNEAUX, Philippe CLAUSSE, Mmes Isabelle BERTRAND, Aline HAPLIK, Monique JOIGNAUX, Adeline JOSEPH, MM. Jean-Pierre LESIEUR, Gwénaél WEBER.

Constitution des commissions obligatoires

Conseil d'administration du C.C.A.S. : M. Gérard CARBONNEAUX, Mmes Monique JOIGNAUX, Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND, Emilie DEMANTIN, Adeline JOSEPH, M. Johann PRZYBYLSKI.

CLSH 6 : les membres du CLSH 6 sont désignés par le Conseil d'administration du C.C.A.S. parmi les conseillers élus au sein de celui-ci. Sont proposés : Mmes Monique JOIGNAUX, Isabelle BERTRAND, Emilie DEMANTIN, M Johann PRZYBYLSKI.

Commission Communale des Impôts Directs : Les douze membres (6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants) de cette commission sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques parmi une liste de 24 noms, dont 12 élus, établie par le Maire. Sont proposés :

M. Gérard CARBONNEAUX, Mmes Pascale ANSELMO, Isabelle BERTRAND, Emilie DEMANTIN, Aline HAPLIK, Monique JOIGNAUX, Cécile MULLER, MM. Philippe CLAUSSE, Jean-Loup LASSAUX, Jean-Pierre LESIEUR, Johann PRZYBYLSKI, Gwénaél WEBER.



Les propositions concernant les douze personnes extérieures au Conseil Municipal seront arrêtées par le Monsieur le Maire sur la base des propositions de la municipalité précédente.

Commission de révision des listes électorales : MM. Gérard CARBONNEAUX, Philippe CLAUSSE, Mme Aline HAPLIK, M. Johann PRZYBYLSKI.

Nomination des délégués

Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole : pour rappel, il est indiqué que les délégués communautaires ont été élus au suffrage direct lors du scrutin du 25 septembre dernier. Ont été élus M. Gérard CARBONNEAUX et Mme Monique JOIGNAUX.

Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire

Titulaires : M. Gérard CARBONNEAUX, Mme Monique JOIGNAUX, MM Jean-Loup LASSAUX, Gwénaél WEBER.

Suppléants : Mmes Isabelle BERTRAND, Corinne D'INNOCENTE, Aline HAPLIK, M. Johann PRZYBYLSKI.

Parc Régional Naturel Ardenne

Titulaire : M. Jean-Pierre LESIEUR.

Suppléant : M. Jean-Loup LASSAUX.

Fédération Départementale des Energies des Ardennes (FDEA)

Titulaire : M. Gérard CARBONNEAUX.

Suppléant : M. Jean-Pierre LESIEUR.

Délégués aux affaires administratives : MM. Gérard CARBONNEAUX et Philippe CLAUSSE.

Syndicat des Onze Communes

Titulaires : Mme Aline HAPLIK, M. Philippe CLAUSSE.

Suppléants : Mme Monique JOIGNAUX, M. Gwénaél WEBER.

Comité National d'Actions Sociales (CNAS) : Mme Monique JOIGNAUX.

Syndicat Intercommunal de Musique

Titulaires : M. Gérard CARBONNEAUX, Mmes Emilie DEMANTIN, Aline HAPLIK.



Suppléant : Mme Isabelle BERTRAND, MM. Jean-Pierre LESIEUR, Gwénaël WEBER.

Correspondant Défense Nationale : Mme Aline HAPLIK.

Indemnités du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire expose les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du maire et des adjointes qui sont établies par référence à l'indice brut 1015 de rémunération de la fonction publique.

les indemnités maximales pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants sont les suivantes :

- Maire : 43 % de l'indice 1015.
- Adjoint : 16,5 % de l'indice 1015 .

Monsieur le Maire indique ne pas souhaiter percevoir le montant maximal, de même que les adjointes.

Le Conseil fixe les indemnités du maire et des adjointes à :

- Maire : 40 % de l'indice 1015.
- Adjoint : 15,3 % de l'indice 1015.

Mode de convocation aux séances du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose de dématérialiser les invitations au Conseil Municipal et de les adresser par voie électronique à l'adresse Mail de chaque conseiller. Après en avoir délibéré, tous les conseillers municipaux acceptent cette proposition. Les invitations seront adressées avec demande électronique d'accusé de réception.

Dépenses à imputer à l'article 6232 (fêtes et cérémonies)

Les instructions réglementaires stipulent que le Conseil Municipal doit lister les dépenses à passer en compte 6232. En conséquence, le Conseil adopte une délibération précisant la liste de ces dépenses.

Décision budgétaire modificative

Le Conseil décide d'apurer des recettes qui ne seront pas payées et pour lesquelles aucune poursuite ne peut être engagée.

Pour ce faire, il convient d'abonder d'un montant de 619 euros la ligne budgétaire 6541 par compensation sur la ligne 658 pour le même montant. Cette opération est sans effet sur le résultat porté au budget primitif 2016.



Indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires allouées au receveur

Le Conseil fixe le montant des indemnités versées par la commune au Receveur en compensation de ses prestations de conseil et de confection des documents budgétaires.

Remboursement des frais de déplacement du personnel

Exceptionnellement, certains membres du personnel sont appelés à utiliser leur véhicule personnel pour des raisons de service. Le Conseil décide de rembourser ces frais de déplacement sur la base du barème kilométrique en usage dans la fonction publique territoriale.

Demande d'emplacement pour une friterie

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande d'emplacement pour une friterie. Cette demande émanant d'un habitant de la Commune, le Conseil décide de donner un avis de principe favorable, sous réserve de trouver un emplacement adapté répondant aux contraintes de la commune (absence de commerces alimentaires à proximité, possibilité de stationnement, sécurité routière,...).



Vie associative

◆ Halloween, le 31 octobre

Comme chaque année, l'Association Autonome des Parents d'Elèves de Tournes propose aux enfants de se déguiser et de faire le tour du village pour demander des friandises et jeter des sorts ...

Rendez-vous le lundi 31 octobre à 15h00, Place de la Mairie.

En fin de parcours, les friandises récoltées seront partagées équitablement entre tous les enfants et un goûter leur sera offert.



Affaires sociales

◆ Appel à candidature au C.C.A.S.

Il est rappelé que toute personne intéressée pour être membre du Conseil d'administration du C.C.A.S. peut faire acte de candidature auprès du Maire par lettre motivée, avant le 26 octobre 2016.

◆ Ramassage des déchets

La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole a instauré un ramassage des déchets verts aux plus de 75 ans et/ou titulaires d'une carte d'invalidité. Le dernier ramassage sera effectué le 27 octobre. Les dossiers d'inscription sont disponibles au secrétariat de mairie pour le printemps prochain.



Affaires scolaires

◆ Accueil de loisirs vacances de la Toussaint

L'accueil de loisirs pendant les vacances de la Toussaint sera ouvert du jeudi 20 au mercredi 26 octobre 2016. Le programme des activités figure en page 11 du présent bulletin.

Les inscriptions sont à faire auprès de Mme Amélia LAIRET, au Pôle Scolaire.



Affaires administratives

◆ Les "oubliés" du 1er mai

Différents objets déplacés dans la nuit du 30 avril au 1er mai sur la place de la Mairie n'ont toujours pas été réclamés par leurs propriétaires. Ces derniers sont invités à se faire connaître en mairie afin de récupérer leurs biens. Passé le délai d'une année, la mairie se débarrassera de ces objets.

◆ Vente de remorques

La Mairie souhaite se séparer d'une remorque agricole et d'une remorque pour voiture à double essieu. Les habitants intéressés par l'achat de ce matériel d'occasion peuvent se renseigner en mairie.

◆ Fermeture de la mairie le 31 octobre

La population est informée que les services de la mairie seront exceptionnellement fermés le lundi 31 octobre en raison du pont de la Toussaint.

◆ Inscription sur les listes électorales

Si vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales, vous devez vous rendre au secrétariat avant le 31 décembre 2016.

◆ Distribution du courrier

La mairie a été informée de quelques difficultés pour la distribution du courrier en raison d'une mauvaise identification de certaines habitations. Il est fortement conseillé, bien qu'il ne s'agisse pas d'une obligation réglementaire, de veiller à porter sur le bâtiment de façon apparente le numéro de rue et de mentionner sur la boîte aux lettres le nom des occupants.



A noter sur vos agendas

- ◆ **31 octobre** 15h00, place de la mairie, Halloween, organisé par l'Association Autonome des Parents d'Elèves de Tournes.

- ◆ **11 novembre**
 - 9h00 Cérémonies du souvenir.
Office religieux à Haudrecy.
 - 9h45 Cérémonie au Monument aux Morts et au cimetière de Haudrecy,
dépôt de gerbe, vin d'honneur.
 - 10h30 Cérémonie au Monument aux Morts et au cimetière de Ham-les-Moines,
Dépôt de gerbe, vin d'honneur.
 - 11h15 Cérémonie au Monument aux Morts et au cimetière de Tournes,
dépôt de gerbe, vin d'honneur.
 - 12h00 Cérémonie au Monument aux Morts de Belval,
dépôt de gerbe, vin d'honneur.

- ◆ **20 novembre** 12h30, salle des fêtes, repas des anciens, animé par l'orchestre Air2rien, et organisé par le C.C.A.S.

- ◆ **4 décembre** 15h00, Salle des fêtes, "Fêtons Saint-Nicolas".
Distribution de friandises aux enfants du village et spectacle "surprise" offerts par le C.C.A.S.
Dégustation de gaufres, crêpes et chocolat.



Accueil de loisirs de Tournes Petites Vacances

Tarifs en fonction des revenus:
1/2 journée: 4€ ou 6€
Repas: 5.50€ ou 5.60€









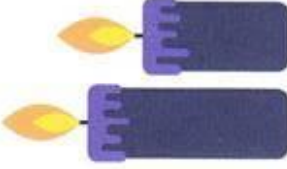
Horaires:

7h30 à 8h et 17h30 à 18h: Garderie
8h à 12h et 13h30 à 17h30: Activités
12h à 13h30: Repas

Renseignements:
03.24.27.20.05

Directrice:
Mme Amélia LAIRET



	Jeudi 20/10	Vendredi 21/10	Lundi 24/10	Mardi 25/10	Mercredi 26/10
8h00	<p>Ma main ensorcelante</p> 	<p>Fabrication d'un château Tarte à la citrouille</p> 	<p>Ma chauve-souris en boîte à oeufs</p> <p>Création d'une boîte en citrouille</p>	<p>Ma paille fantôme</p> <p>Cuisine d'Halloween</p> 	<p>Mon diabolotin malin</p> <p>Mon petit squelette</p> 
12h00 13h30	<p>Création de toile d'araignée</p> <p>Des suspensions en fantômes et chauve-souris</p> 	<p>Les petits fantômes</p> <p>Décoration d'une citrouille</p> 	<p>Fabrication d'un masque de sorcière</p> <p>Le berêt revisité</p> 	<p>Grand goûter d'Halloween</p> 	<p>Ma lanterne d'Halloween</p> 
17h30					

Planning prévisionnel sous réserve de certaines modifications



Permanences en mairie

- Le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous (à prendre auprès du secrétariat de mairie).
- Permanences des adjoints (tous les mardis de 17h à 19h)
 - Mardi 18 octobre 2016 : M Philippe CLAUSSE
 - Mardi 25 octobre 2016 : Mme Monique JOIGNAUX
 - Mardi 8 novembre 2016 : M Jean-Pierre LESIEUR
 - Mardi 15 novembre 2016 : Mme Aline HAPLIK

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

Contacts:

- M le Maire : maire.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr